

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Joël, Maire.

*Présents : Mesdames et Messieurs LYONNET Germain, DORAND Marie-Françoise, FIARD Cyrille, MEILHAC Joëlle, MONCEL Laurent, LAGARDE Brice, ROZIER Stéphanie, CHEVALIER Philippe, BREYTON Martine, MIRGUET-DAVID Odile, RUF Marie-Josèphe, AUBERT Monique, DUFOUR Florence, ROUX Véronique, GAGNIERE Philippe,LARDELLIER Nathalie, RIPPE Hervé*

*Excusés ayant donné pouvoir : Christine OTTAVY à Laurent MONCEL*

*Etaient excusés : Gérard DAL GOBBO, Michelle FONTANELLE, Richard PLAISANTIN*

*Secrétaire élu : Brice LAGARDE*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole au groupe qui se mobilise contre les nouveaux horaires d'ouverture de La Poste. Depuis le 26 septembre, les horaires ont diminué de 40%. Le groupe a collecté 650 signatures à la pétition lancée. Le groupe demande 27 heures d'ouverture par semaine contre les 13 heures 30 actuelles.

Une réunion publique sera organisée pour mobiliser les habitants sur ce sujet.

### MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Par délibération du 2 décembre 2010, le conseil municipal s'était prononcé favorablement à la modification du temps de travail d'adjoints techniques de deuxième classe affectés aux écoles et à l'entretien des bâtiments.

Pour faire face aux nouveaux besoins de la commune, le conseil municipal avait décidé d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de deuxième classe et de passer le temps de travail de 30 heures à 33 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Suite à la fermeture d'une classe de maternelle, et à la réorganisation du temps de travail des agents affectés aux écoles, Monsieur le Maire propose de réduire le temps de travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et de le passer de 33 heures hebdomadaires à 30 heures avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Des questions sont posées sur cette réduction de temps de travail.

Après en avoir discuté, et délibéré, par 15 voix pour, et 4 abstentions (Florence Dufour, Hervé Rippe, Philippe Chevalier, Véronique Roux) le conseil municipal :

-décide de porter de 33 heures à 30 heures hebdomadaires le temps de travail d'un adjoint technique de deuxième classe affecté aux écoles, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011,

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2011.

## **ENSEIGNEMENT MUSICAL A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

L'enseignement musical n'a pu être maintenu l'an passé en l'absence d'intervenant. La commune n'a pas pu recruter d'agent titulaire pour ce poste. Elle a procédé au recrutement d'une intervenante contractuelle.

Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir l'enseignement musical et d'accepter qu'un agent non titulaire soit embauché et soit rémunéré à raison de 9 heures par semaine d'école sur la base de l'échelon 4 du grade d'assistant d'enseignement artistique.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- De maintenir l'enseignement musical à l'école élémentaire à raison de 9 heures par semaine d'école,
- Dit que la personne recrutée est rémunérée sur la base de l'échelon 4 du grade d'assistant d'enseignement artistique,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2011.

## **ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Percepteur a transmis à Monsieur le Maire la liste des produits irrécouvrables pour leur admission en non valeur. Il s'agit d'impayés de cantine au titre de l'année 2010 pour la somme de 234.30 €.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte la non-valeur présentée ci-dessus. Un mandat sera établi au compte 654 de ce montant.

## **PARTICIPATION COMMUNALE AU CCAS**

A l'unanimité des votants (les membres du CCAS s'abstiennent), le conseil municipal décide d'allouer la participation communale au CCAS d'un montant de 8500 € et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

## **PARTICIPATION COMMUNALE A LA PREVENTION ROUTIERE**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 135 € à la Prévention Routière comme chaque année et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

## **MANDAT SPECIAL ET REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite participer avec Germain Lyonnet au congrès des Maires en novembre 2011 à Paris.

A ce titre des frais de transport et de séjour seront engagés par les participants.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, de bien vouloir donner un mandat spécial aux élus concernés et de bien vouloir accepter le remboursement des frais d'hébergement et de transport occasionnés à cet effet.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de donner mandat spécial à Monsieur le Maire et Germain Lyonnet pour leur participation au congrès des Maires,
- de procéder au remboursement des frais de séjour et de transport que les élus engageront dans le cadre de ce mandat spécial,
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2011.

### **DEFI FAMILLES A ENERGIE POSITIVE**

Cette délibération annule et remplace la délibération du 29 septembre 2011.

La commission environnement propose au conseil municipal de lancer « le défi familles à énergie positive » sur Quincieux. Une dizaine de familles se regroupe en équipe pour représenter la commune de Quincieux. Ensemble, elles font le pari d'atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie à la maison uniquement par des changements de comportement : chauffage, eau chaude, équipement domestique. Un capitaine formé par HESPUL, est chargé d'animer et d'assister l'équipe.

Participer au défi, c'est agir de façon concrète, efficace et ludique sur ses consommations d'énergie, grâce à un accompagnement gratuit, des événements et des échanges. Lors de l'édition précédente les 130 familles du Rhône ont économisé en moyenne 200 € sur leur facture énergétique annuelle.

Le concours se déroule du 1<sup>er</sup> décembre 2011 et le 30 avril 2012.

Après discussions, par 19 voix pour et une contre (Philippe Gagnière), le conseil municipal donne son accord pour que la Commune participe au « Défi familles à énergie positive » et alloue une subvention de 600 € à l'association HESPUL organisatrice.

Les crédits sont prévus au budget communal.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Nettoyage de l'île Beyne samedi matin (8heures -12 heures) avec Cyrille Fiard et Pascal Demon. Avis aux personnes intéressées.

Défense incendie : Germain Lyonnet fait un point sur les obligations de la Commune et les poteaux qui posent problème actuellement en différents points du territoire.

Projet d'autoroute : Monsieur le Maire doit contacter la Secrétaire générale de Préfecture pour la constitution d'un groupe de réflexion sur les aménagements de l'autoroute.

Des problèmes de stationnement et de circulation en sens interdit sont soulevés. Le conseil municipal demande que des solutions soient trouvées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Joël Boucher